

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire, le lundi 18 Novembre 2019 à 19h30 :

Etaient présents : Mmes Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT ;
Mrs Juan ARCHIER, Franck MONNERON.

Absents excusés : Alex BLANCHET : pouvoir à Marie-Claude DEFOUR, Laurent VEYRE : pouvoir à Virginie FERRAND, Alexandre BONNET.

Absent : Tony RIBES.

Secrétaire de séance : France LELEU.

- ✓ **Le compte-rendu du 11 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

DELIBERATION 2019-049

**DELIBERATION POUR AUTORISATION D'EMPRUNT
D'UN MONTANT DE 200 000 €**

Dans le cadre de financement le projet de la rénovation de la chaufferie communale et du réseau de chaleur, Madame le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de souscrire un emprunt sur le Budget Chaufferie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est un emprunt de **200 000 €** sur une durée de **180 mois**, au taux fixe de **0,59 %**, pour un coût total du crédit qui s'élève à **9 029.65 €**.

DELIBERATION 2019-050

**BUDGET COMMUNAL
MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET 2020**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'effectuer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget. Celui-ci aura lieu probablement au mois d'Avril 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2020, ceci dans la limite du $\frac{1}{4}$ des dépenses votées lors de l'exercice précédent

DELIBERATION 2019-051

BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'effectuer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget. Celui-ci aura lieu probablement au mois d'Avril 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget chaufferie et réseau de chaleur 2020, ceci dans la limite du ¼ des dépenses votées lors de l'exercice précédent.

DELIBERATION 2019-052

PLUiH : EMBLACEMENT RESERVE N° 7

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la discussion qui a eu lieu le mardi 15 octobre dernier en présence du service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo au sujet de l'emplacement réservé n°7.

Les aménagements de la traversée d'agglo ayant été réalisés en 2018 et le Conseil Municipal ne prévoyant pas de modifier le carrefour actuel, Madame le Maire propose de retirer l'emplacement réservé n°7 du futur zonage dans le PLUiH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre : Sylvie MOUNIER) :

- **DECIDE** de retirer l'emplacement réservé n°7 du PLUiH,

DELIBERATION 2019-053

CHÂTAIGNIER : ECHANGES – DONATION, VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE REGULARISATION DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE VOCANCE, LES CONSORTS BORNE ET M. BARATIER THIERRY

Madame le Maire rappelle l'objet des délibérations 2015-041 / 2015-047 et 2016-033 concernant les échanges entendus entre la Commune de Vocance et les Consorts BORNE. Madame le Maire récapitule ce qui a été conclu entre les différentes parties :

- La commune de Vocance rétrocède aux consorts BORNE un tronçon du chemin rural qui a été aliéné au lieu-dit Le Châtaignier (parcelle B 1203 de 125 m² : PJ n°1),
- Les consorts BORNE rétrocèdent l'emprise du terrain nécessaire à l'élargissement de la route communale « Châtaignier » (parcelles B 1172 de 80 m², B 1199 de 120 m² : PJ n°1) ainsi que l'emprise nécessaire à la réalisation des arrêts de cars direction Annonay (parcelles B 1174 de 62 m² et B 1173 de 112m² : PJ n°1) puis direction Saint Julien Vocance (parcelle B 1214 pour 44 m² : PJ n°2) et d'une surface au-dessus du talus (parcelle B 1226 pour 23 m² : PJ n°3).

- M. Thierry BARATIER vend à l'euro symbolique à la Commune de Vocance la surface de 6 m² de la parcelle B 1216 permettant également la création de l'arrêt de car (PJ n°2).
- Le Conseil Municipal remercie ces différentes personnes qui par leur cession ou vente à l'euro symbolique ont permis à la collectivité de créer des arrêts de cars aux normes en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'ensemble de ces régularisations.

DELIBERATION 2019-054

NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, la gestion des livraisons en tous genres mais aussi, à l'avenir, le déploiement de la fibre optique.

Dans ce cadre-là, la commune financera l'ensemble de numéros de chaque propriétaire qui devront être récupérés en mairie courant printemps 2020 pour que chaque concitoyen puisse l'apposer sur sa propriété (ou sur sa boîte aux lettres).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.
- **CONFIE** cette prestation à Signa Concept pour un montant de 3 310 € HT, la fabrication des plaques de rue et numéros d'habitation à l'entreprise ROCHETAILE pour un montant de 5 642.80 € HT soit un coût total de 13 429.80 € HT (incluant la pose éventuelle des panneaux de rue pour un montant de 4 477 € HT).
- **CHARGE** Madame Marie-Claude DEFOUR, 1^{ère} adjointe, de solliciter une subvention régionale à hauteur de 6 714.90 € correspondant à 50 % du montant des dépenses.

DELIBERATION 2019-055

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES PAR LA TRESORERIE D'ANNONAY

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Direction des Finances Publiques, et d'un bordereau de situation des produits locaux non soldés dus à la trésorerie d'Annonay. Il concerne une admission en non-valeur de titres de recettes des années 2009-2010-2011-2013-2015 correspondant à des factures de consommation d'eau pour un montant total de 791.27€ pour plusieurs personnes ayant résidé sur la Commune de Vocance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2009-2010-2011-2013-2015 correspondant à des factures de consommation d'eau pour un montant total de 791.27€,
- **CHARGE** Monsieur le Trésorier d'utiliser les moyens à sa disposition pour obtenir les règlements des sommes dues par ces personnes.

DISCUSSIONS DIVERSES:

Episode neigeux :

Suite aux épisodes neigeux de ces derniers jours, il est demandé à chaque propriétaire foncier et forestier de la commune de bien vouloir vérifier si des arbres ont cédé sous le poids de la neige sur leurs parcelles ou sur les parcelles voisines.

La Commune fait également appel au volontariat pour dégager les branches et les arbres tombés sur les voies communales et remercie les bénévoles de se faire connaître en Mairie au 04-75-34-62-45.

Merci également aux chasseurs d'avoir initié une première journée de nettoyage samedi dernier.

Déneigement de la commune :

Une carte avec ordre de priorité pour le déneigement sera réalisée.

Il est rappelé que chaque propriétaire doit nettoyer le trottoir devant son habitation de bout en bout de sa propriété (et non pas que devant sa porte d'entrée).

Chaufferie Communale :

- ✓ Marie-Claude DEFOUR et Madame le Maire ont assisté ce matin à l'ouverture des plis de l'Appel d'Offres au SDE 07 à Privas.
- ✓ Prochaine réunion pour l'analyse des offres : Mardi 26 novembre 2019 à 18h30 en salle de réunion.

Bibliothèque « Point Lecture » :

Signature de la Convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique entre le Département de l'Ardèche – Bibliothèque départementale (B.D.A.) et la Commune de Vocance.

Petit rappel : la Bibliothèque « Point Lecture » apporte une offre de lecture de toute proximité, notamment auprès d'un public peu mobile.

Ecole Publique :

- ✓ Point suite au Conseil de Classe du 7 novembre 2019.
- ✓ Afin d'aider l'agent à l'entretien des salles de classes, il est demandé aux enseignantes de faire mettre les chaussons ou pantoufles dans le couloir à chaque enfant avant chaque entrée en classe et ce tout au long de l'année.
- ✓ Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, une nouvelle organisation du placard situé dans le couloir des classes du haut mais aussi des espaces situés au-dessus de la Mairie est à l'étude.

Gobelets réutilisables :

Afin de contribuer à la réduction de consommation des gobelets en plastique, des devis vont être demandés pour l'achat de 250 gobelets réutilisables ainsi que 10 pichets de 1 litre.

Syndicat des 3 Rivières :

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité au Syndicat des 3 Rivières pour la pose de panneaux « rivière en bon état » au pont au lieu-dit Paradis et au pont dans le bourg de Vocance.

Véhicule communal et Remorque :

L'acquisition d'une remorque a été faite par la Commune de Vocance au tarif de 633.33 € HT. Un flochage à l'effigie de la commune avec des bandes de sécurisation sera fait courant décembre sur le véhicule.

Redevance déchets :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réception d'un avis des sommes à payer de 85.14 € concernant une redevance déchets facturés le 8 avril dernier. Il s'avère que ces tonnages correspondent en réalité aux déchets récupérés dans toute la commune lors de la matinée citoyenne du samedi 6 avril dernier. C'est pourquoi, afin d'encourager les matinées citoyennes dans toutes les communes, les services de l'agglomération nous ont informés que ce titre fera l'objet d'une annulation totale et nous les en remercions.

Point calendrier :

Participation de Madame le Maire au Congrès des Maires à Paris du 19 au 21 novembre 2019.

La cérémonie des Vœux de Madame le Maire aura lieu Dimanche 12 janvier 2020.

Le prochain Congrès des Maires de l'Ardèche aura lieu à Alissas le 6 Juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait en Mairie de VOCANCE, le 21 novembre 2019

Madame le Maire
Mme Virginie FERRAND

